

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**



Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Lundi 7 juillet 2014

1. Ouverture de la séance :

Le maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Denis Dion, Raymond Fournier, Simon Lafrenière et Claude Sévigny. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme est aussi présente.

14-2465

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Denis Dion d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - *Démission de la conseillère Nancy Lacroix*
 - *Occupation domaine public – Pisciculture magnétique Inc. (amendement à la résolution 14-2458)*
 - *Protocole d'entente AstroLab vs municipalité – installation de 4 oriflammes*
 - *Demandes d'aide financière : Ludovick Hladin, Moisson Haut-Saint-François*
 - *Réponse MTQ – feu clignotant intersections St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, St-Paul & Verchères*
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

14-2466

3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014 :

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Claude Sévigny d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2014. Adopté à l'unanimité.

14-2467

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Simon Lafrenière d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014 pour un total

des dépenses d'une somme de 112 419,59 \$ et un total des revenus d'une somme de 68 338,88 \$. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Maire :

Monsieur le maire parle de Mme Nancy Lacroix, conseillère en loisirs, qui nous a fait parvenir sa lettre officielle de démission ; le processus d'élection peut donc être enclenché et les personnes intéressées pourront présenter leur mise en candidature au Bureau municipal entre le 11 et le 25 juillet 2014.

M. Bellehumeur souligne que deux dossiers sont maintenant complétés soit celui de la rénovation de la façade du centre communautaire et celui du pavillon des loisirs ; pour le dernier il ne reste que le branchement final d'Hydro-Québec et au budget de l'an prochain, nous discuterons de toiles amovibles.

Pour le comité de développement économique, une rencontre est prévue mensuellement ; les membres sont Michel Auger, Jean Bellehumeur, Joane Dubé, Raymond Fournier, Jean-François Lachance et Claude Sévigny. M. Bellehumeur invite tous les participants qui sont intéressés à faire partie de ce comité afin d'apporter des idées nouvelles.

Concernant le terrain situé en bordure de la rivière, sur le bord du pont, l'avis d'expropriation a été signifié au propriétaire et ce terrain deviendra un chemin d'accès pour le futur parc et le développement immobilier.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

Comité immobilier :

M. Désy nous informe que le camping va ouvrir le 15 juillet, 6 plateformes ont été construites pour l'installation de tentes ainsi que 6 aménagements pour des feux. L'eau et l'électricité ont été amenés à un point central. Mme Hélène Lescault du dépanneur s'occupera de la location de ces sites.

Pour ce qui est d'éco-hameau, M. Claude Sévigny nous explique qu'une rencontre aura lieu avec les spécialistes la semaine prochaine pour le plan concept et que des travaux de drainage seront entrepris sur le terrain.

CICM / CIMO :

Raymond Fournier souligne le succès pour l'ouverture officielle de la côte magnétique le 20 juin dernier ; celui-ci parle de l'achalandage et de la bonne couverture médiatique. Pour ce qui est du CIMO, l'ouverture aura lieu le 16 juillet prochain, un blitz de réparation devra se faire pour les points les plus urgents. Dossier à suivre.

Sécurité incendie :

Denis Dion informe les membres de la réception de deux équipements complets d'habit de pompier ; une commande a aussi été placée pour des chemises et écussons afin que nos pompiers puissent être identifiés lors de visites.

Infrastructures municipales :

M. Dion nous informe aussi de l'arrivée de sept nouvelles bases pour les lampadaires le 8 juillet ; l'installation de ces bases devrait débuter au début du mois d'août.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

Démission de la conseillère Nancy Lacroix :

Ce sujet a déjà été discuté lors du rapport du maire.

14-2468

Occupation du domaine public – Pisciculture magnétique Inc. (amendement à la résolution 14-2458 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville a adopté le Règlement numéro 2014-01 relatif à l'occupation de son domaine public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR RAYMOND FOURNIER, APPUYÉ PAR CLAUDE SÉVIGNY ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Chartierville autorise l'occupation de son domaine public, à savoir la route Brise-culottes, par le requérant soit Pisciculture magnétique Inc., propriétaire des lots numéros 17, 18A et 18B, rang 3 qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement.

Que les conditions applicables à cette autorisation sont les suivantes :

1. Le requérant devra identifier précisément et de façon permanente l'emplacement exact de l'occupation d'une partie du rang Brise-Culottes par ses tuyaux d'amenée d'eau, et préciser à la municipalité la profondeur où sont installées lesdites conduites ;
2. Si la municipalité doit effectuer des travaux d'entretien et de réparation à cet endroit, elle en avisera au préalable le requérant ou son successeur ;
3. La municipalité ne sera pas responsable de tout dommage qui pourrait être causé aux conduites d'eau du requérant par les mouvements ou conditions du sol, le gel, ou toute autre situation hors du contrôle de la municipalité ;
4. Si des travaux de la municipalité endommagent les conduites d'eau du requérant, alors que les conduites sont situées à l'endroit et à la profondeur indiqués par le requérant, alors la municipalité sera responsable des dommages causés par sa faute, ou celle de ses employés ou sous-traitants.

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Protocole d'entente AstroLab vs municipalité – Installation de 4 oriflammes :

14-2469

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Denis Dion que la municipalité de Chartierville signe le protocole d'entente avec la corporation de l'AstroLab du Mont Mégantic pour l'installation de 4 oriflammes données par l'AstroLab selon les recommandations énoncées dans le protocole d'entente. Adopté à l'unanimité.

Invitation – Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) :

La secrétaire-trésorière fait lecture d'une invitation le jeudi 10 juillet à la MRC du Haut-Saint-François pour le nouveau plan d'action pour la période 2015-2022.

Demandes d'aide financière :

14-2470

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Louis Désy que la municipalité de Chartierville contribue à un appui financier à l'organisme Moisson Haut-Saint-François pour un montant de 80 \$. Appuyé à l'unanimité.

Pour ce qui de la demande de Ludovick Hladin, celle-ci sera discutée au prochain comité de travail.

Réponse MTQ – feu clignotant intersections St-Jean-Baptiste, St-Hyacinthe, St-Paul & Verchères :

M. Gilles Bourque, ingénieur du Ministère des Transports, nous informe que notre demande a été transmise au Service des inventaires et du plan pour analyse et recommandation.

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance :

14-2471

La séance est levée à 20h15 par Denis Dion Nancy Lacroix sous la résolution 14-2471.

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière